



## Peur pour mon frère

-----  
Par VK404

Bonjour/bonsoir, je vous écrit au sujet de mon grand frère, tout d'abord voici la situation: mes parents sont venu en France en 2002 quand mon frère avait 2 ans et moi 1 ans, ont obtenu le statut de réfugié par l'Opfra, mon père et ma mère ont obtenu le statut de réfugié "principal" et nous trois (il y a ma soeur aussi) ont obtenu le statut de réfugié via le système d'unité familiale.

Le souci c'est que l'Opfra estimant que les raisons pour lesquelles mon frère a obtenu son statut de réfugié donc "l'unité familiale" n'a plus cours et donc l'Opfra à décider de lui enlever son statut de réfugié. Nous avons contesté mais le verdict n'a pas changé.

Mon frère a 25 ans, est célibataire et n'a pas d'enfants.

Nationalité: Bosnienne

Est en France depuis ses deux ans, et a fait toutes ses études jusqu'à sa licence en France.

Voilà ma question: est-ce que mon frère recevra une OQTF ? ou alors on lui proposera un autre titre de séjour ?

Peut-il avoir droit à une carte de résident 10 ans en remplacement de son titre de séjour qui a aussi une durée de 10 ans ?

De plus j'aimerais des informations vis à vis de cet article de loi: Article L424-6 Version en vigueur depuis le 28 janvier 2024

Modifié par LOI n°2024-42 du 26 janvier 2024 - art. 46

Lorsqu'il est mis fin au statut de réfugié par décision définitive de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ou par décision de justice ou lorsque l'étranger renonce à ce statut, la carte de résident prévue aux articles L. 424-1 et L. 424-3 est retirée.

L'autorité administrative statue sur le droit au séjour des intéressés à un autre titre dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat.

Sous réserve de menace grave à l'ordre public ou que l'intéressé ne soit pas retourné volontairement dans le pays qu'il a quitté ou hors duquel il est demeuré de crainte d'être persécuté, la carte de résident ne peut être retirée en application du premier alinéa quand l'étranger est en situation régulière depuis au moins cinq ans.

Cela s'applique à mon frère qui est en situation régulière depuis plus de 20 ans.

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement, VK.